

Audience de mise en liberté provisoire
Scénario utilisé lors des journées du droit 2007

Documents d'appui :

Vous trouverez ci-dessous les documents à l'appui de l'audience de mise en liberté simulée présentée lors des Journées du droit 2007. Le document central à tout ceci est le CBS-FRA soit le synopsis du dossier de la Couronne.

CBS-FRA

Déclaration de Robert Degrandbois

Déclaration de Clément Turcotte

Déclaration de Sandra Picard

Déclaration de Sébastien Cadieux

Déclaration de Justine Bélanger

Synopsis du dossier de la Couronne – Dossier d'arrestation

Le vendredi 12 janvier 2007, à 16 h 05, des policiers de la PPO-Rockland ont été envoyés à l'école secondaire Julie-Payette, dans la ville de Clarence- Rockland, relativement à une plainte liée à des voies de fait et des menaces.

À leur arrivée à l'école, les policiers ont parlé au directeur de l'école, Robert DeGranbois. Celui-ci leur a dit qu'à 15 h 30, un élève avait déclaré qu'il avait vu un autre élève pousser violemment une élève dans l'aire des casiers et que, par la suite, il lui avait indiqué par des gestes qu'il allait tirer sur elle.

Le directeur Degranbois a précisé qu'il croyait que la fille en question était Sandra Picard (17 ans), une élève de 12^e année. M. Degranbois lui a parlé. Elle lui a dit qu'il s'agissait d'un malentendu et que le garçon l'avait poussée par accident. De plus, M. Degranbois a fourni les noms des étudiants qui auraient vu l'incident.

Plus tard cet après-midi, la police a interviewé M^{lle} Picard. Il était évident qu'elle était dans tous ses états et qu'elle avait peur. Elle a déclaré qu'elle avait fréquenté son copain à l'époque, Mitch Paradis (17 ans), lui aussi un élève de 12^e année, pendant environ huit mois. Elle a mis fin à la relation juste avant les vacances. Elle a précisé que rien ne s'était passé et qu'il s'agissait d'un « grand malentendu ». Elle a refusé de fournir une déclaration ou de signer le bloc-notes des policiers. On lui a expliqué l'importance d'un plan de sécurité, la nécessité de signaler toute nouvelle difficulté à la police et le fait que la police poursuivrait l'enquête.

La police a interviewé Clément Turcotte (15 ans) et Justine Bélanger (14 ans). Les deux ont déclaré de façon catégorique qu'à la suite d'une discussion animée, M. Paradis avait poussé violemment M^{lle} Picard dans les casiers, s'était éloigné et avait ensuite fait un geste de la main comme s'il allait tirer sur elle.

À 18 h 40, les policiers se sont rendus à la résidence de Mitch Paradis, au 1717, rue Burton, à Bourget. Les policiers ont parlé à un parent (la mère). M. Paradis a été mis en état d'arrestation pour avoir commis des voies de fait et proféré des menaces. Il a été informé de son droit à un avocat/parent et a reçu une mise en garde dans des termes qui conviennent à un adolescent. M. Paradis a été emmené au détachement de la PPO-Rockland en vue du traitement de son cas.

Au détachement de la PPO, les deux parents étaient présents. L'adolescent s'est entretenu en privé avec l'avocat de service. Il a refusé de fournir une déclaration.

À 19 h 10, M. Paradis a été confié à la garde de ses parents, sur promesse de comparaître et engagement donné à un fonctionnaire responsable, assorti de plusieurs conditions, notamment l'interdiction de communiquer avec M^{lle} Picard et de se présenter à sa résidence ou son lieu de travail.

Rapport supplémentaire – Violation et accusations de harcèlement

Le 13 janvier 2007, à 8 h 30, la PPO-Rockland a reçu une plainte liée à la violation d'une condition et une allégation de harcèlement mettant en cause l'adolescent Mitch Paradis.

L'enquête a révélé que M. Paradis, après avoir été remis en liberté le 12 janvier 2007, s'est présenté à une danse pour adolescents à l'aréna de Bourget. Pendant la soirée, il aurait fait plusieurs commentaires concernant son ancienne petite amie, Sandra Picard, lui reprochant de l'avoir mis dans la situation dans laquelle il se trouvait et d'avoir porté des accusations contre lui. Des témoins auraient vu M. Paradis consommer des boissons alcoolisées aux alentours du parc de stationnement de l'aréna.

Vers 20 h, au volant de la fourgonnette bleue de son père, M. Paradis s'est rendu à la résidence de Joe Poirier. La plaignante, Sandra Picard, y gardait seule deux jeunes enfants. L'adolescent serait resté assis dans le camion, devant la maison, pendant environ 10 minutes. Il serait sorti dehors et se serait rendu à la caisse du camion comme pour y chercher quelque chose. L'adolescent s'est ensuite rendu à la porte principale et a cogné, en demandant qu'on le laisse entrer. La plaignante n'a pas répondu et a fait comme si personne n'était à la maison. Par la fenêtre latérale adjacente à la porte, elle a remarqué que M. Paradis semblait avoir quelque chose dans ses mains, sans toutefois pouvoir identifier l'objet. Avant de quitter, l'adolescent a dit ce qui suit : « Ce n'est pas fini. Ce sera toi ou moi, ou nous deux ». La plaignante a déclaré ne pas avoir signalé cet incident à la police, puisqu'elle craignait que M. Paradis ait d'autres ennuis, ce qui le bouleverserait davantage et le rendrait plus fâché. De plus, si M. Poirier avait appris que l'incident avait eu lieu, elle aurait pu perdre son emploi de gardiennage d'enfants et ainsi perdre l'argent qu'elle économise pour un voyage scolaire en Europe ce printemps.

Ensuite, à 3 h 30, l'adolescent Paradis aurait appelé la plaignante Picard chez elle, à partir de chez lui (à quatre reprises). Les deux premières fois, il a raccroché. Cependant, la plaignante a reconnu le numéro de téléphone grâce à l'afficheur de son téléphone. La troisième fois, les Picard ont laissé le téléphone sonner et l'adolescent a laissé un message sur le répondeur. Peu de temps après, l'adolescent a appelé une quatrième fois. Le père de la plaignante a répondu et a averti l'adolescent de ne plus appeler, puisque celui-ci violait l'ordonnance du tribunal rendue contre lui. L'adolescent a insisté pour parler à sa fille, sinon il se passerait de mauvaises choses. Plus tard, la plaignante a récupéré le message téléphonique et en a fait une

copie, qui a été saisie et entreposée dans la salle des pièces au détachement de la PPO. Des déclarations ont été obtenues auprès de Pierre Picard et Sandra Picard.

À 9 h 45, les policiers se sont rendus au 1717, rue Burton, à Bourget, la résidence de l'adolescent. Ils ont vu celui-ci à l'extérieur de sa résidence, en train de pelleter de la neige. Le père de l'adolescent était aussi à l'extérieur. Les policiers ont expliqué au père et à M. Paradis pourquoi ils s'étaient rendus chez eux. Les policiers ont informé M. Paradis qu'ils le mettaient en état d'arrestation pour avoir violé les conditions de l'engagement donné au fonctionnaire responsable et proféré des menaces, et pour harcèlement criminel. Le père a immédiatement dit que la plaignante était une menteuse et que, à ce qu'il sache, son fils avait passé la nuit à regarder des films dans le sous-sol.

L'adolescent a été emmené au détachement de la PPO et a été détenu dans les cellules du bureau avant son enquête sur le cautionnement.

DÉCLARATION DE CLÉMENT TURCOTTE

Mon nom est Clément Turcotte. J'ai 15 ans et je suis en 10^e année. Cet après-midi, avant de prendre mon autobus, j'étais à mon casier et j'ai entendu une fille de 12^e année parler fort avec le joueur de volley-ball, Mitch. Je ne sais pas son deuxième nom.

Il lui parlait très proche de sa face. Elle semblait avoir peur et était collée sur son casier. À un moment, Mitch, avec ses deux mains sur les épaules de la fille, l'a poussée fort sur les casiers. Ça a fait du bruit. La fille pleurait et lui disait de s'en aller. Mitch, en s'en allant, lui a fait signe avec sa main comme s'il était pour lui tirer dessus avec un fusil.

J'ai rapporté ce que j'avais vu au directeur, Monsieur Degranbois.

DÉCLARATION DE JUSTINE BÉLANGER

Mon nom est Justine Bélanger. J'ai 14 ans et je suis en 9^e année. Je m'en allais prendre mon autobus quand j'ai vu Mitch Paradis pousser Sandra Picard dans le mur.

Je connais Mitch parce qu'il joue au volley-ball avec mon frère, Pierre. Sandra, tout le monde la connaît.

Sandra pleurait fort et je pense qu'elle lui disait de revenir ici parce qu'elle voulait lui parler. Je sais que Mitch a une autre blonde et que Sandra est jalouse. C'est tout ce que j'ai vu. Clément Turcotte m'a dit qu'il allait voir le directeur avec ça.

DÉCLARATION DE ROBERT DEGRANBOIS

Je suis le directeur de l'école secondaire Julie Payette. Le 12 janvier 2007, vers 16h05, deux étudiants (Clément Turcotte et Justine Bélanger) sont venus me dire qu'ils avaient vu un étudiant de 12^e année pousser violemment une fille dans les casiers et que celle-ci pleurait.

On m'a indiqué que l'étudiante était Sandra Picard, une étudiante de 12^e année. Celle-ci m'a dit qu'il s'agissait tout simplement d'un malentendu et que la pousse en question était accidentelle. Elle était sensiblement bouleversée et a refusé de m'en dire plus.

Je lui ai indiqué que je rencontrerais demain matin, l'étudiant en question, Michael Paradis. Elle a quitté pour prendre son autobus.

DÉCLARATION DE SANDRA PICARD

Mon nom est Sandra Picard. J'ai 17 ans et je suis en 12^e année. Hier après-midi, le 12 janvier, je me suis disputée avec Mitch Paradis, mon ex ami de cœur à l'école. Mitch voulait savoir pourquoi j'avais cassé avec lui avant Noël. Nous sommes sortis ensemble pour environ 8 mois.

Mitch était fâché mais il ne m'a pas rien fait. Je ne sais pas pourquoi le directeur Degranbois voulait me parler.

Hier soir, je suis allée garder chez monsieur Joe Poirier. Vers 20h00, j'ai entendu du bruit en avant et j'ai vu qu'il y avait une camionnette stationnée en avant de la maison. J'ai reconnu la camionnette de Monsieur Paradis, le père de Mitch. Mitch était assis là et ne faisait rien. Peu de temps après, il est descendu de la camionnette et semblait fouiller pour quelque chose dans la boîte arrière. Il regardait de temps en temps la maison mais, je suis sûre qu'il ne pouvait pas me voir.

Ensuite, Mitch est venu cogner à la porte. Il cognait très fort et me faisait peur. Il me disait de le laisser entrer, qu'il voulait me parler. Je n'ai pas répondu mais, j'étais très près de la porte et je pouvais voir dans la fenêtre à côté qu'il semblait avoir quelque chose dans sa main. Tout cela a duré quelques minutes. Il est parti ensuite en faisant crier les pneus.

Je n'ai pas rapporté ceci à mon père ou Monsieur Poirier. Je ne voulais pas mettre Mitch dans le trouble et j'avais peur que Monsieur Poirier ne me prenne plus pour garder. Je me ramasse de l'argent pour le voyage de fin d'année en Europe.

J'ai fini de garder vers 23h30.

Vers 3h30 du matin, le téléphone nous a réveillés. Les deux premières fois, mon père est venu pour répondre mais la personne a raccroché. J'ai reconnu, sur notre afficheur, le numéro de téléphone de la maison de Mitch. Peu de temps après, Mitch a rappelé et nous n'avons pas répondu. Il a laissé un message que mon père a écouté plus tard. La quatrième fois qu'il a téléphoné, mon père a répondu. Il lui a dit de ne plus appeler ici. Mon père m'a dit que Mitch insistait pour me parler, si non, il pourrait m'arriver quelque chose de mal.

Ce n'est pas comme Mitch. J'ai peur de le mettre dans le trouble. Il m'a dit qu'il veut devenir une police. Je ne veux pas le fâcher plus que ça. Je veux juste qu'il me laisse tranquille.

DÉCLARATION DE SÉBASTIEN CADIEUX

Mon nom est Sébastien Cadieux. Hier soir, je suis allé à la danse à l'aréna avec mes amis. Mitch Paradis était là. Mitch se prenait pour quelqu'un d'autre. Il nous bavait pas mal fort. On n'aime pas trop Mitch et sa gang.

C'était clair que Mitch avait bu. On allait dehors fumer dans le stationnement de l'aréna et on pouvait voir Mitch et ses chums aller chercher et boire de la bière dans le pick-up à son père.

À un moment donné, Mitch est venu nous voir pour nous demander si c'était nous autres qui avait appelé la police après-midi. On lui a dit que non. On ne savait pas de quoi il parlait. C'est là que Mitch a commencé à parler de son ex-blonde, Sandra. Il nous demandait si on était des rats comme elle. Il la blâmait pour ses troubles. On avait de la misère à le suivre. Il disait n'importe quoi. Des amies à la fille, Sandra, sont arrivées et elles ont dit à Mitch de se calmer les nerfs. Mitch est parti avec le pick-up, seul. Je ne sais pas comment vous avez eu mon nom mais, j'aime pas faire ce que je fais là. Je pense que je dois le faire pour la fille et empêcher Mitch de conduire en boisson.